



Accord sur l'Assurance chômage, une protection pour les salariés et les demandeurs d'emploi

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

A lors que certains programmes présidentiels annoncent une prise en main par l'État des décisions (prestations et cotisations) dans le domaine de l'Assurance chômage, l'accord signé la semaine dernière entre les trois organisations patronales et quatre confédérations syndicales, dont Force Ouvrière, est une protection pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Après des négociations difficiles, ce qui est toujours le cas en période de croissance faible et de chômage élevé, nous sommes parvenus à un compromis.

Un bon compromis se caractérise par le fait que le syndicat pouvait espérer plus et que le patronat considère qu'il a trop cédé. Cette fois, vu notamment les réactions à l'intérieur du Medef contre l'accord, nous pouvons considérer qu'effectivement le compromis est bon!

Nous avons préservé les droits des seniors, obtenu une augmentation de la cotisation patronale, amorcé la question des contrats

courts et régulé la situation des travailleurs précaires.

Nous nous adressons également à l'État pour qu'il paye ses dettes, la moitié du déficit du régime d'Assurance chômage relevant de sa responsabilité.

Cela montre que le paritarisme est bien vivant. Laisser la main à l'État c'est risquer sa disparition, la supplantation de la cotisation par l'impôt, la mise en place de « devoirs » inacceptables pour les chômeurs. C'est ouvrir la porte à la remise en cause, partout, du paritarisme, de même que la loi Travail ouvre grand la porte à l'inversion de la hiérarchie des normes.

Avec le paritarisme nous gérons le salaire différé, propriété des salariés.

Livrer le salaire différé à l'État et/ou au marché serait irresponsable et dangereux pour les droits sociaux, la solidarité et l'égalité. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter